

Mise à jour : 02/03/2021

## Procédure d'admission à une formation proposée par le GNCRA

Le GNCRA communique son offre de formation aux CRA, sur son site internet, sur ses réseaux sociaux, via sa newsletter et par mail aux Responsables de CRA.

Les personnes intéressées complètent le bulletin de pré-inscription ou bon de commande mis à disposition :

- Dans l'onglet « Formation » puis « Formations dispensées par le GNCRA » sur le site du GNCRA
- Dans l'espace réservé aux professionnels des CRA sur notre site.
- \* Les professionnels de CRA restent prioritaires. Pour chaque CRA, deux professionnels maximums par formation.

Les personnes intéressées transmettent le bulletin de pré-inscription ou bon de commande rempli par mail à la boîte mail du GNCRA : <a href="mailto:formation@gncra.fr">formation@gncra.fr</a>

Le GNCRA valide la pré-inscription, dans un délai moyen d'une semaine, en vérifiant les prérequis du stagiaire au besoin par un échange par mail ou par téléphone, les places disponibles et l'acceptation du financement de la formation. Une convention ou un contrat de formation est établi(e) entre le financeur et le GNCRA.

Le GNCRA transmets par mail aux personnes intéressées la convocation et les modalités pratiques de la formation pour laquelle ils se sont inscrits.

Inscription validée et effective à la formation demandée